



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2021-07

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2021-07-06-00001 - Décision n° 2021-73 du 6 juillet 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de l'Unité départementale de la Seine Saint Denis de la DRIEETS d Ile-de-France (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-07-06-00001

Décision n° 2021-73 du 6 juillet 2021
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle
et gestion des intérimis de l' Unité
départementale de la Seine Saint Denis
de la DRIEETS d Ile-de-France
Le



**Décision n° 2021-73 du 6 juillet 2021
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérim de l'Unité départementale de la Seine Saint Denis
de la DRIEETS d'Ile-de-France**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-28 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Saint Denis

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail. En cas d'absence, l'intérim est assuré par Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail,
- Unité de contrôle n° 2 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle n° 3 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Catherine BARRAS, directrice du travail,
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ingrid BURGUNDER, l'intérim est assuré par Monsieur Ali KEBAL, directeur adjoint du travail, et en son absence par un des autres responsables d'unité de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

Article 2 : Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail,

Section 1-2 : Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail,

Section 1-3: Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail,

Section 1-4: Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail,

Section 1-5: en l'absence de Madame Linda ABERKAN directrice adjointe du travail, L'intérim est assuré par Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail,

Section 1-6 : Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail,

Section 1-7 : Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail,

Section 1-8 : Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1: Madame Agathe LE BERDER, inspectrice du travail,

Section 2-2: Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail,

Section 2-3: Poste vacant, l'intérim est assuré par Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail,

Section 2-4 : Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail,

Section 2-5 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail,

Section 2-6 : Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail,

Section 2-7 : Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail,

Section 2-8 : Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail,

Section 2-9 : Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail,

Section 2-10 : Monsieur Robert GUINOT, inspecteur du travail,

Section 2-11 : Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail,

Section 2-12 : Monsieur Jean-Baptiste MOMMEE, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1: Monsieur Jérôme LECLERE, inspecteur du travail,

Section 3-2 : Madame Julie COURT, inspectrice du travail,

Section 3-3 : Monsieur Vincent GIDARO, inspecteur du travail,

Section 3-4 : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail,

Section 3-5 : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail,

Section 3-6 : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail,

Section 3-7 : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail,

Section 3-8 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Pierre-Yves HANNUS, inspecteur du travail,

Section 3-9 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail,

Section 3-10 : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail,

Section 3-11 : Monsieur Pierre-Yves HANNUS, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail,

Section 4-2 : Madame Karine GRANIER, inspectrice du travail,

Section 4-3 : Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail,

Section 4-4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail,

Section 4-5 : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail,

Section 4-6 : Madame Vianneyte GOETT, contrôleuse du travail.

Madame Karine GRANIER, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-7 : Poste vacant, l'intérim est assuré par, Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail,

Section 4-8 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail,

Section 4-9 : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail,

Section 4-10 : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail,

Section 5-2 : Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail,

Section 5-3 : Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail,

Section 5-4 : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail,

Section 5-5 : Madame Jeanine ESTRADA, contrôleuse du travail,

Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-6 : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail,

Section 5-7 : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail,

Section 5-8 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail,

Section 5-9 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail,

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

La présente décision entre en vigueur à la date de sa publication.

Article 5

La décision n° 2021-344 du 14 avril 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'Unité départementale de la Seine Saint Denis de la DRIEETS d'Ile-de-France, est abrogée.

Article 6

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 6 juillet 2021

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT

SIGNÉ PAR CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE
--